

Roy Arakelian : le roi dans son domaine

Intervenant en droit des sociétés, Roy est reconnu pour son expérience dans le domaine de fusions-acquisitions et de private equity (LBO, capital-risque, capital développement, constitution des fonds, règlements etc). Il dispose d'une grande expérience dans la gestion d'opérations primaires et secondaires de fonds d'investissement pour des investisseurs institutionnels et des fonds de placement.

Il intervient également dans des opérations de fusion-acquisition nationales ou internationales pour des sociétés intervenant dans divers secteurs (industrie, tourisme, entreprises pharmaceutiques, activité de distribution, de fabrication, etc.)

Roy est membre actif de l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) au sein de laquelle il anime régulièrement les formations intitulées « *Capital Investissement : fondamentaux, techniques et pratiques* » et « *Pratiques contractuelles de l'investisseur en capital* ».

Il est titulaire du DESS Droit des Affaires de l'Université Paris V Descartes et l'auteur d'une thèse sur « La notion de contrôle » en sa qualité de Docteur en droit.

Il publie régulièrement des articles sur divers sujets en droit des sociétés et est l'auteur du chapitre «Actions de préférence » dans le Répertoire Droit des sociétés publié chez Dalloz.

Roy représente le cabinet PDGB auprès du réseau mondial Terralex et a été membre de son Conseil d'Administration de 2011 à 2015.

Il parle couramment le français, l'anglais, l'italien, l'arménien et le turc.

source : PDGB

